



Public

- professionnels de santé inscrites dans la IV^e partie du code de la santé publique et étudiants préparant l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;
- personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation ;
- personnes titulaires du diplôme d'assistant de régulation médicale ou en cours de formation ;
- assistants médicaux ;
- préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale ;
- auxiliaires ambulanciers.



Durée : 7 heures



Nombre de participants par session : maximum 12



Prérequis : Aucun



Objectifs :



L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à :

- La prise en charge des urgences vitales avec le matériel d'urgence (chariot d'urgence, matériel embarqué)
- La prise en charge des urgences potentielles
- Enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

Moyens pédagogiques :



Pédagogie active :

- Découverte
- Essai-erreur
- Simulation sur mannequin

Apports scientifiques en lien avec les recommandations médicales

Supports audiovisuels et papiers

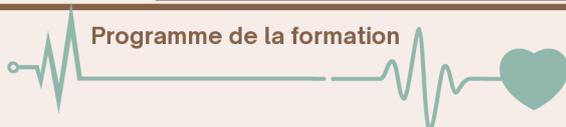
Remise d'un document pédagogique

Certification :



- Formation diplômante à actualiser tous les 4 ans par une journée de formation
- Etre présent aux 7 heures de formation
- Avoir pratiquer l'ensemble des gestes techniques
- Avoir un comportement adapté à une situation d'urgence lors d'une situation simulée

Programme de la formation



La prise en charge des urgences vitales permettant:

- d'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
- d'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage d'autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114
- d'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée
- d'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe)
- d'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats
- d'arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot en respectant les règles de protection face à un risque infectieux.

La prise en charge des urgences potentielles permettant:

- d'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme cutané et/ou osseux et d'effectuer les gestes adéquats.
- d'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
- d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrières)
- de transmettre un bilan synthétique (vital et circonstancié) lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort
- en l'absence d'un médecin proche, demander conseil au SAMU ou appeler le numéro dédié aux urgences, transmettre les observations et de suivre les conseils donnés

Enseignement relatif urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :

- Actualisation des connaissances en lien avec l'actualité
- Principes de protection face à chacun des risques NRBC



09.83.71.66.85
Appel gratuit



contact@maprevenjeu.com

La formation est assurée par un formateur certifié formateur AFGSU par le réseau CESU

Ma Prev en Jeu - Organisme de formation en Santé sécurité au travail

SIRET : 51366236100049 - N° d'activité : 93132067413 - V1 04/25